

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 83 Subventions (243 756 euros) et avenants n° 1 et n° 2 à l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 27 décembre 2016 et 6 décembre 2017 par l'association La Planète des Enfants et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association La Planète des Enfants (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 1 et n° 2 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association La Planète des Enfants ayant son siège social 6, impasse Villa Moderne (14e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 78 007 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil La Villa des Enfants située 6, impasse Villa Moderne (14e), (N° Tiers SIMPA : 20200, N° Dossier : 2018-02535).

Article 3 : Une subvention de 165 749 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil Les Fraises des Bois située 8, passage des Taillandiers (11e), (N° Tiers SIMPA : 20200 – N° Dossier : 2018-02723).

Article 4 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO